

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 21 mars dernier les membres de la Commission Permanente. Lors de cette réunion, la Commission Permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée Départementale. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) :**

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

CONVENTION AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Depuis 1973, le CPIE Bigorre-Pyrénées met en œuvre un programme d'actions de sensibilisation, de formation et d'éducation sur les différentes problématiques environnementales et conduit des actions de prévention pour la réduction des déchets auprès des établissements scolaires, des centres de loisirs, des associations, des collectivités et du grand public.

- Pour 2025, le Département renouvelle son partenariat avec le CPIE par une participation de 33 000 €.

SOLIDARITÉS SOCIALES

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2025

Le Département soutient des Ateliers de Chantiers d'Insertion (ACI) par le biais du Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ces dispositifs permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi de se réinsérer dans le monde du travail, en les mettant en relation avec des employeurs par le biais de contrats aidés et en les accompagnant dans la définition de leur projet professionnel.

En ce début d'année, le versement d'un montant correspondant à 50 % de la dotation 2024 permet à ces ACI de poursuivre leur mission d'insertion, de couvrir leurs frais de fonctionnement et leur besoin de trésorerie en attendant le vote du budget. **328 350 € ont été répartis entre les 7 ACI ayant lieu en Hautes-Pyrénées :**

- 11 100 € pour Acta Vista Abbaye de Saint-Sever,
- 7 500 € pour les Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS),
- 42 500 € pour Les Jardins de Bigorre,
- 38 750 € pour Récup'Actions,
- 26 500 € pour Solidar'Meubles,
- 21 000 € pour le Syndicat Mixte du PLVG,
- 181 000 € pour Villages Accueillants.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

ATTRIBUTION DE CRÉDITS DÉDIÉS PAR LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA)

La Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) dispose de moyens financiers propres qui lui sont dédiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ces financements sont mobilisables, entre autres, pour le développement d'actions collectives de prévention au bénéfice de personnes âgées de 60 ans et plus, retraités, aux personnes fragiles ou en risque de fragilité, et aux aidants de plus de 60 ans.

Suite à un appel à candidatures publié sur le site internet du Département, plusieurs associations, collectivités et institutions menant des actions de prévention ont pu mobiliser ces crédits pour l'année 2025.

- **Au total, 277 000 € ont été mobilisés pour des actions de prévention collective, des actions à l'attention des proches aidants et des actions de prévention pour les résidents des EHPAD.**

CADRE DE VIE

LOGEMENT : AIDE AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

- **18 831 € d'aides ont été votés** pour permettre à des propriétaires aux revenus modestes ou à des bailleurs sociaux de financer des travaux d'amélioration de leur logement.
- **9 propriétaires** ont bénéficié d'une aide du Département lors du dernier examen de dossiers.

CONTACT PRESSE :

Graham ELLUL - Tél. : 07 84 39 01 10
graham.ellul@ha-py.fr